

# FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

# DEMANDE DE BOURSE FORMATION

Processus dématérialisé 2022-2023

Porteur de projet club



# **BOURSE FORMATION**

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	3
2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ	3
3. CALENDRIER DES DATES BUTOIRS	4
4. MODALITÉS DE FINANCEMENT	5
5. REALISER UNE DEMANDE DE BOURSE FAFA FORMATION	8
6 CONTACTS	12



## 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'objectif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football. Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinançant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

## 2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les formations concernées par la bourse formation sont les suivantes :

Formations d'éducateurs dispensées par les ligues et l'IFF à destination des licenciés des clubs amateurs

Pour en savoir plus sur ces formations, se rendre sur le site maformation.fff.fr.

Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être soit un licencié de la FFF, soit un club amateur affilié à la FFF. Un seul dossier peut être présenté par formation.

La demande doit être formulée pour une action de formation qui aura lieu au cours de la même saison. Aucune demande pour une action organisée lors d'une saison précédente ne pourra être étudiée.

Pour certains profils de stagiaire, l'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois, OPCO pour les salariés des clubs (ex : AFDAS), ...)

Pour les formations continues d'éducateurs de Niveau 6, les stagiaires devront faire parvenir leur dossier avant le début de leur formation. Tout dossier arrivant au-delà de cette date ne sera pas étudié.

ATTENTION : Les clubs à statut professionnel ainsi que les licenciés de ces clubs, ne sont pas éligibles à la bourse formation du FAFA.



# 3. CALENDRER DES DATES BUTOIRS

Actions de formation	Dates butoirs
BMF et BEF	31 octobre 2022
BEPF, BEFF, DESJEPS, BEF SHN, BMF Futsal	31 octobre 2022
CEPPF, CEGB, CFP, CEAD, CEFF	31 octobre 2022
Formation Continue de Niveau 6	10 jours avant le début de la formation
BMF & BEF Outre-Mer	31 décembre 2022 – si formation sur saison sportive 31 mars 2022 – si formation année civile
VAE Partie 2	15 février 2023
Justificatifs frais annexes	15 juillet 2023



## 4. MODALITÉS DE FINANCEMENT

### > CALCUL DU MONTANT DE L'AIDE

L'objectif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football. Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinançant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

Pour les demandes effectuées par des stagiaires, le montant de l'aide attribuée est déterminé en fonction du dossier présenté, de la situation sociale du stagiaire et en fonction du budget alloué à la Commission. Concernant les demandes effectuées par les clubs, est pris en compte principalement le nombre de licenciés et le niveau d'implication du club dans l'obtention du Label Jeunes.

Par ailleurs, la commission portera une attention particulière aux dossiers des clubs ultra-marins et des clubs possédant une section féminine, une section futsal ou étant exclusivement réservé à un public mineur.

La base de calcul de l'aide est le reste à charge du porteur de projet après financements extérieurs (cf. paragraphe plan de financement projeté).

### À titre indicatif, l'aide attribuée ne pourra jamais couvrir la totalité du coût de la formation.

Pour information, le calcul de l'aide au titre des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement se fera selon le barème suivant :

Formations	Hébergement/Restauration (plafond journalier)*	Déplacements
Instituts Régionaux de Formation - IR2F	Pension complète : 40€/jour Demi-pension : 12€/jour	0,2€ X nbr de trajets X Km A/R
Institut de Formation du Football - IFF (Clairefontaine)	Pension complète : 80€/jour Demi-pension : 12€/jour	0,2€ X nbr de trajets X Km A/R

En aucun cas cela signifie qu'une aide systématique sera attribuée au porteur de projet. Cela signifie qu'au-delà des plafonds journaliers le delta ne sera pas pris en compte lors du calcul de la subvention. Il n'est, par conséquent, pas possible d'obtenir 40€ ou 12€ par jour pour les formations IR2F ainsi que 80€ ou 12€ par jour pour les formations IFF.



## > MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE L'AIDE

La FFF a mis en place la subrogation de paiement. Ainsi, l'aide obtenue au titre des frais pédagogiques est directement versée à l'organisme de formation.

Si le montant de l'aide est plus important que les frais pédagogiques, le solde sera versé au bénéficiaire sur son compte bancaire sous réserve de la production des justificatifs de réalisation de l'action de formation (RIB, factures acquittées, autres justificatifs de frais).

En cas d'arrêt par le stagiaire de la formation sans raisons valables, l'aide ne sera pas versée. Le candidat ou le club devra alors payer l'ensemble du projet de formation. Si la formation est arrêtée pour des raisons professionnelles ou médicales, l'aide sera versée au prorata.

Si au-delà du 15 juillet 2023, le bénéficiaire n'a envoyé aucun justificatif, l'aide sera annulée.

Toute demande de bourse doit obligatoirement être effectuée via le logiciel FAFA.

Le porteur du projet constitue son dossier en ligne (en remplissant les champs prévus à cet effet) et le valide pour transmission à son organisme de formation qui après avoir donné un avis, transmettra celui-ci à la Commission Fédérale de Formation, chargée d'examiner la demande.

Cette dernière étudie alors le dossier et soumet sa proposition au Bureau Exécutif de la LFA, chargé d'entériner la décision.

**EN CAS DE DOSSIER NON RECEVABLE**, une notification motivée de rejet définitif est adressée au porteur du projet, avec copie à l'organisme de formation concerné.

**EN CAS DE DOSSIER RECEVABLE**, une notification est adressée au bénéficiaire, avec copie à l'organisme de formation concerné.



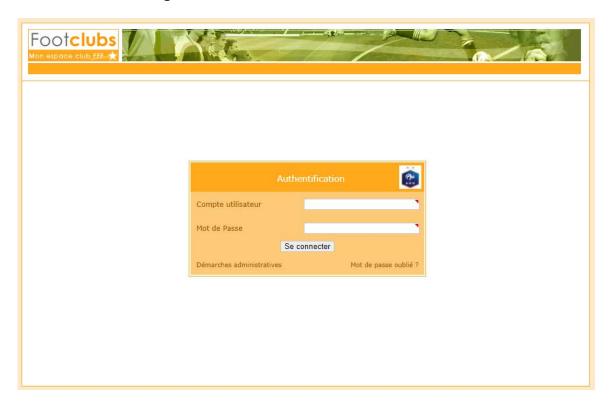
## Pièces justificatives indispensables à préparer pour le remplissage du dossier FAFA en ligne :

- Document justifiant le statut professionnel du stagiaire :
- Pour un salarié : Copie du Bulletin de Salaire de moins de 3 mois OU Attestation employeur.
- Pour un travailleur indépendant : joindre un document justifiant votre situation.
- Pour un demandeur d'Emploi : attestation Pôle Emploi de moins de 3 mois
- Pour un étudiant : Certificat de Scolarité
- Pour un bénéficiaire du RSA : Relevé de situation de moins de 3 mois
- Pour un retraité : Attestation de retraite
  - Devis des Frais Pédagogique ou du contrat/convention de formation
  - Devis de l'Hébergement/Restauration (sauf pour un stagiaire séjournant au CNF de Clairefontaine) Copie des demandes de co-financement externes et leurs réponses (OPCO, Pôle Emploi, etc.) Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du porteur de projet



# 5. REALISER UNE DEMANDE DE BOURSE FAFA FORMATION **PROCEDURE POUR UN PORTEUR DE PROJET STAGIAIRE**

- > Connexion via le compte Footclubs :
- → Footclubs Login (fff.fr)





## Projet club / FAFA



> - Créer un nouveau dossier en cliquant sur le bouton "+" en haut à droite





## > Points de vigilance au remplissage du dossier

Remplir toutes les informations demandées sur la page en joignant tous les documents obligatoires.

Pour certains profils de stagiaire, l'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois, OPCO pour les salariés des clubs, ...) Sans ces documents, votre dossier ne pourra pas être validé.

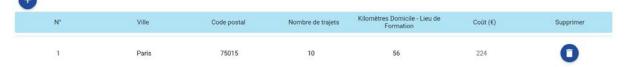
### • Lieux de la formation :

Indiquer le ou les lieux de formation (ajouter des lieux en cliquant sur le bouton « + » à gauche. La somme du nombre de jours par lieu (si plusieurs lieux de formation) doit correspondre au nombre de jours total en formation.

## • Frais pédagogiques :

Ne pas compter les éventuels coûts de renforcement qui sont à indiquer dans « *Coût du renforcement* »

#### <u>Déplacements :</u>



Indiquer les informations concernant vos déplacements en formation (une ligne par lieu de formation). Kilomètres Domicile – Lieu de Formation: Nombre de km aller entre le domicile et le lieu de formation.

## Numéro de personne (dans contact) :



Indiquer le numéro de licence du référent au sein du club. Les autres champs se remplissent automatiquement après avoir renseigné le « numéro de personne ».



## <u>Pièces jointes</u>

Veiller à transmettre les pièces obligatoires.

La mention « obligatoire » apparait sur les pièces que vous devez transmettre en cliquant sur le





## 1 - Enregistrement et envoi du dossier

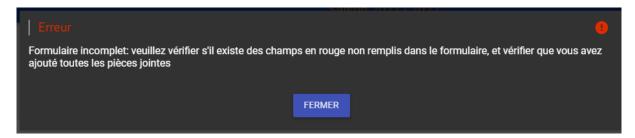
Après avoir coché les cases concernant l'accord de subrogation et les mentions légales, cliquez sur « ENREGISTRER », puis « VALIDER » en bas de la page pour transmettre le dossier à votre organisme de formation.

Le bouton "ENREGISTRER" vous permet de conserver votre dossier et les informations remplies pour le terminer plus tard.



## Message d'erreur

Si le message d'erreur suivant s'affiche lors de l'enregistrement du dossier, veuillez vérifier que vous avez rempli tous les champs et joint tous les documents obligatoires.





# 6. CONTACTS

Pour toute demande d'informations, vous pouvez contacter :

Jordann ROULLIER 01 44 31 73 00 - <u>jroullier@fff.fr</u>

Site internet FFF :  $\underline{www.fff.fr}$ 

Site internet maformation :  $\underline{www.maformation.fff.f}r$